COMMUNE de LACANAU
Département de la GIRONDE
Arrondissement de LESPARRE-MEDOC
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Date d'envoi de la convocation par voie dématérialisée : le 3 avril 2025

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 9 du mois d'avril à 19 heures 00

Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville, Salle du conseil municipal de Lacanau, sous la présidence de M. Laurent PEYRONDET, Maire.

Présents : 20

M. Laurent PEYRONDET, M. Adrien DEBEVER, Mme Prune MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, Adjoints.

Mme Viviane CHAINE-RIBEIRO, M. Jérémy BOISSON, Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, M. Patrick MORISSET, M. Maxime PELLICER, M. Christian BOURRICAUD, M. Jean-François BEAUCAMP, M. Jean-Yves MAS, Mme Lydia LESCOMBE et Mme Hélène LEBLANC, Conseillers municipaux.

Absents et représentés : 7

Mme Victoria FUSTER, qui a donné procuration à M. Hervé CAZENAVE ;

Mme Amandine VIGNERON, qui a donné procuration à Mme Corinne FRITSCH ;

Mme Anne ESCOLA, qui a donné procuration à Mme Prune MARZAT ;

M. René MAGNON, qui a donné procuration à M. Adrien DEBEVER ;

Mme Michèle VIGNEAU, qui a donné procuration à Mme Jacqueline HOFFMANN ;

M. Cyril CAMU, qui a donné procuration à M. Jean-Yves MAS ;

Mme Hélène CROMBEZ, qui donne procuration à Mme Hélène LEBLANC.

Mme Jacqueline HOFFMANN est élue secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20250414-DL09042025-24i-BF
Date de réception préfecture : 14/04/2025

N° DL09042025-24 : Budget primitif 2025 : budgets principal et annexes

Rapporteur : Monsieur Adrien DEBEVER

L'ensemble des budgets consolidés s'équilibre à hauteur de 22 685 246 € en section de fonctionnement et de 24 242 934 € en section investissement.

Le détail du budget principal et des huit budgets annexes est le suivant :

	BP 2025	
	fonctionnement	**investissement**
Budget Principal	16 574 714,39 €	15 815 442,15 €
Budget Parkings[1]	2 138 106,71 €	1 663 509,92 €
Budget Eau[1]	600 337,00 €	1 945 616,22 €
Budget Assainissement[1]	1 163 364,30 €	2 324 889,33 €
Budget Transports	177 989,57 €	59 884,75 €
Budget Golfs[1]	785 349,18 €	162 254,67 €
Budget Camping[1]	842 875,00 €	2 035 759,43 €
Budget Forêt[1]	387 510,00 €	206 083,39 €
Budget Lotissement	15 000,00 €	29 493,75 €
TOTAL	**22 685 246 €**	**24 242 934 €**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-1 à L.2343-2 ;

VU les instruction budgétaires et comptable M4 et M57 ;

VU la délibération n° DL19022025-09 en date du 19 février 2025 prenant acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2025 ;

VU le rapport de présentation du budget principal et des budgets annexes joint à la présente délibération ;

VU les maquettes budgétaires du budget principal et des budgets annexes jointes à la présente délibération ;

VU l'avis de la commission finances, marchés publics et ressources humaines en date du 2 avril 2025.

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré :

ARTICLE 1

ADOPTE, au niveau de vote par chapitre, le budget primitif 2025 du budget principal et des budgets annexes « parkings », « eau », « assainissement », « transports », « golfs », « camping », « forêt » « La Cousteyre 3 » tels que proposés en annexes.

Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20250414-DL09042025-24i-BF
Date de réception préfecture : 14/04/2025

Délibération adoptée.

POUR : 24	M. Laurent PEYRONDET, M. Adrien DEBEVER, Mme Pascale MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, Mme Viviane CHAINE-RIBEIRO, M. Jérémy BOISSON, Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, Mme Victoria FUSTER, M. Patrick MORISSET, M. Maxime PELLICER, Mme Amandine VIGNERON, M. Christian BOURRICAUD, Mme Anne ESCOLA, M. Jean-François BEAUCAMP, M. René MAGNON, Mme Michèle VIGNEAU, M. Jean-Yves MAS et M. Cyril CAMU.
CONTRE : 2	Mme Hélène LEBLANC et Mme Hélène CROMBEZ.
ABSTENTION : 1	Mme Lydia LESCOMBE.

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.

Le Maire

Laurent PEYRONDET

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Publié le : Notifié le : Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le :

Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20250414-DL09042025-24i-BF
Date de réception préfecture : 14/04/2025

Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20250414-DL09042025-24i-BF
Date de réception préfecture : 14/04/2025